



Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale d'Île-de-France



**SEJOUR DE VACANCES POUR ADULTES HANDICAPES**  
**SRIAS / APF Evasion 2009**

La SRIAS IDF et APF Evasion ont signé une convention de partenariat pour faciliter le départ en vacances (**VACANCES FRANCE** uniquement) d'adultes handicapés moteur, fonctionnaires franciliens actifs ou retraités, ou adultes à la charge de fonctionnaire francilien.

Les séjours sont consultables sur les brochures ou sur le site [www.apf.asso.fr](http://www.apf.asso.fr) rubrique « Partir en vacances » :

<http://www.apf.asso.fr/vivreauquotidien/indexN2.php?rubr=80>

ou [www.apf-evasion.org](http://www.apf-evasion.org)

Ces séjours ne sont ouverts qu'aux seules personnes handicapées.

Les inscriptions seront à envoyer de préférence avant le 2 mars 2009. APF Evasion vous proposera un séjour à partir du 2 mai 2009.

Pour vous inscrire il faut :

- **retirer et remplir un dossier auprès de votre délégation départementale ;**
- **y joindre l'attestation d'éligibilité remplie et tamponnée** par votre service DRH, ou service d'action sociale, ou service social, preuve de votre qualité de ressortissant SRIAS IDF
- solliciter la **participation de l'ANCV** (dossier à demander à la délégation départementale)

Pour chaque participant, APF Evasion adjoint un accompagnateur bénévole, dont les frais sont facturés sous l'appellation « surcoût ».

**La SRIAS IDF prend en charge le surcoût et, après intervention de l'ANCV, une partie du Coût vacancier selon votre Quotient familial (QF = revenu net imposable / nombre de parts fiscales x 12)**

**QF < 920 € : prise en charge de 40% avec un maxi de 40 €**

**QF < 550 € : prise en charge de 60% avec un maxi de 60 €.**

**Le montant des subventions ne peut dépasser le montant global du séjour.**

La subvention SRIAS IDF étant limitée à 20 000 €, le nombre de séjours subventionnés et la part QF pourra être légèrement réduite en cas de besoin ; APF Evasion vous préviendra le cas échéant).

Une adhésion individuelle de 25 € vous sera demandée.

Adresses des délégations départementales APF

Département	Adresse	Code postal	Ville	Téléphone
75	13, place de Rungis	75013	PARIS	01 53 80 92 97
77	5, avenue du général Patton	77000	MELUN	01.64 52 12 89
78	164, avenue Joseph Kessel pavillon 10	78960	VOISINS LE BRETENNEUX	01 30 44 14 41
91	10, rue Jeanne Récamier	91000	EVRY	01 60 78 06 63
92	1 bis, rue du général Gallieni	92000	NANTERRE	01 41 91 74 00
93	1, rue du Pré Saint Gervais	93500	PANTIN	01 48 10 25 35
94	34, rue de Brie	94000	CRETEIL	01 42 07 17 25
95	4, rue George V	95603	EAUBONNE Cedex	01 30 10 60 60

(1) : rayer les mentions inutiles

Bernard DAVID,  
Président de la SRIAS IDF.